

le mercredi 8 mai 2002

10 heures

Prière.

Conformément au paragraphe 31(3) de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport annuel du commissaire aux conflits d'intérêts pour 2001-2002.

M. Allaby invoque le Règlement; il se plaint que le premier ministre a mentionné l'absence d'un député. L'hon. M. Green signale que M^{me} Mersereau a aussi mentionné que des parlementaires étaient absents de la Chambre.

Le président déclare qu'il faut se conformer aux règles de la Chambre, qui interdisent de mentionner les présences ou les absences. Il signale que la règle est établie pour que, lorsque des parlementaires sont absents de la Chambre, il soit présumé qu'ils se consacrent aux affaires publiques.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. E. Robichaud :

43, *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens;*

44, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire afin que la Chambre se forme en Comité des subsides et que la séance soit suspendue sur-le-champ puis reprenne à 13 h 15 et se poursuive jusqu'à 17 h.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

À 11 h 45, le président du comité quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h 15.

13 h 15

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 15 h 45.

15 h 57

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Services administratifs et Initiatives spéciales pour	
le renouvellement des soins de santé	23 724 000
Santé publique et services médicaux	482 432 000
Services des établissements	867 199 000
Services de santé mentale	55 325 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	1 428 645 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE Régies régionales de la santé / Construction - Rénovation d'installations des Anciens combattants par les corporations hospitalières régionales	1 500 000
---	-----------

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT Santé et Mieux-Être	3 202 000
AVANCES DE PETITE CAISSE Santé et Mieux-Être	30 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 17 heures.